

**ARRÊTÉ RELATIF À LA COMPOSITION DES COMITÉS OPÉRATIONNEL ET DE PILOTAGE  
CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)**

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment son article L 841-5,
- Vu** la circulaire n°2019-029 du 20 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L 841-5 du code de l'éducation,
- Vu** les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,
- Vu** la délibération n°2023.02.21\_3.1 du conseil d'administration en date du 21 février 2023 approuvant la constitution des comités opérationnel et de pilotage CVEC,
- Vu** l'appel à manifestation d'intérêt à destination des représentants des étudiants élus au conseil d'administration ou à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 22 janvier 2025,
- Vu** l'appel à manifestation d'intérêt à destination de tous les étudiants de l'université Savoie Mont Blanc en date du 27 février 2025,
- Vu** les réponses aux appels à manifestation d'intérêt,
- Vu** l'arrêté n°2024-146 en date du 22 mars 2024 portant composition des comités opérationnel et de pilotage contribution vie étudiante et de campus (CVEC),

**ARRÊTE****Article 1 : Composition et compétence du comité opérationnel CVEC**

Le comité opérationnel CVEC institué à l'université Savoie Mont Blanc est composé comme suit :

| <i>Représentants de l'établissement</i>               |                                                                  |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Jean-François DREUILLE</b>                         | Vice-président formation ou sa représentante ou son représentant |
| <b>Aurélié GOYER</b>                                  | Directrice de la DEVE                                            |
| <b>Delphine BOUCHET</b>                               | Responsable du SVEC                                              |
| <b>Laurence SERRAT- PERDOUX</b>                       | Directrice du service de santé étudiante                         |
| <b>Olivier FRESCHI</b>                                | Directeur du service des sports                                  |
| <i>Représentants des étudiants de l'établissement</i> |                                                                  |
| <b>Nicolas MOURGUES</b>                               | Vice-président étudiant                                          |

Sont désignées en tant que représentants des étudiants élus au conseil d'administration ou à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique au sein de ce comité opérationnel CVEC, les personnes suivantes :

|                               |                                                                                       |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Léa GERARD</b>             | Élus à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique |
| <b>Valentine LEPLAT</b>       |                                                                                       |
| <b>Saveliu-Dragos MURESAN</b> |                                                                                       |
| <b>Zoé SEGURA</b>             |                                                                                       |

Sont membres invités sans voix délibérative les représentantes ou représentants d'une association étudiantes labellisée.

Le comité opérationnel CVEC émet un avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des actions CVEC de l'établissement avant validation en commission de la formation de la vie universitaire du conseil académique.

## **Article 2 : Composition et compétence du comité de pilotage CVEC**

Le comité de pilotage CVEC institué à l'université Savoie Mont Blanc est composé comme suit :

| <i>Représentants des collectivités</i>  |                                                                                                                   |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Guillaume TATU</b>                   | Désigné par la collectivité d'Annecy                                                                              |
| <b>Franck DELBART</b>                   | Désigné par la collectivité du Bourget du Lac                                                                     |
| <b>Florian BORGRAEVE</b>                | Désigné par la collectivité de Chambéry                                                                           |
| <b>Isabelle GEINDRE</b>                 | Désignée par la collectivité de Jacob-Bellecombette                                                               |
| <i>Représentants des IFSI</i>           |                                                                                                                   |
| <b>Laurent THEVENEAU</b>                | Directeur de l'IFSI Chambéry                                                                                      |
| <b>José TRIGANCE</b>                    | Directeur de l'IFSI Annecy                                                                                        |
| <i>Représentants de l'établissement</i> |                                                                                                                   |
| <b>Jean-François DREUILLE</b>           | Vice-président formation ou sa représentante ou son représentant                                                  |
| <b>David MELO</b>                       | Vice-président en charge des finances, du pilotage et de la communication ou sa représentante ou son représentant |
| <b>Aurélie GOYER</b>                    | Directrice de la DEVE                                                                                             |
| <b>Delphine BOUCHET</b>                 | Responsable du SVEC                                                                                               |
| <b>Laurence SERRAT- PERDOUX</b>         | Directrice du service de santé étudiante                                                                          |
| <b>Olivier FRESCHI</b>                  | Directeur du service des sports                                                                                   |
| <i>Représentant du CLOUS</i>            |                                                                                                                   |
| <b>Gilles MAZZON</b>                    | Directeur du CLOUS                                                                                                |
| <i>Représentants des étudiants</i>      |                                                                                                                   |
| <b>Nicolas MOURGUES</b>                 | Vice-président étudiant de l'USMB                                                                                 |
| <b>Camille PAGIRAS</b>                  | Vice-présidente étudiante du CROUS                                                                                |
| <b>Julien ABBALLE</b>                   | Vice-président du comité de vie étudiante de l'IFSI de Chambéry                                                   |
| <b>En attente de désignation</b>        | Représentante élue ou représentant élu de la promotion de II année de l'IFSI Annecy                               |

Sont désignées en tant que représentants des étudiants élus au conseil d'administration ou à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique au sein de ce comité de pilotage CVEC, les personnes suivantes :

|                                    |                                                                                       |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Léa GERARD</b>                  | Élus à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique |
| <b>Valentine LEPLAT</b>            |                                                                                       |
| <b>Saveliu-Dragos MURESAN</b>      |                                                                                       |
| <b>Zoé SEGURA</b>                  |                                                                                       |
| <i>Un représentant non désigné</i> |                                                                                       |

Sont désignées en tant que représentants des étudiants de l'université Savoie Mont Blanc au sein de ce comité de pilotage CVEC, les personnes suivantes :

|                         |
|-------------------------|
| <b>Romane DAGOSTINI</b> |
| <b>Rémy MARTEL</b>      |
| <b>Maxence VITRY</b>    |

Sont membres invités sans voix délibérative les représentantes ou représentants des étudiants issus des associations étudiantes et de doctorants, dans le respect de l'équilibre entre campus.

Le comité de pilotage CVEC a pour missions de réfléchir aux grandes orientations pluriannuelles, de permettre un meilleur maillage université-territoire et de dresser des bilans annuels des actions menées chaque année.

**Article 3 : Mandat**

La durée du mandat des représentants des étudiants, élus au conseil d'administration ou à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, au comité opérationnel CVEC est de deux ans.

**Article 4 : Abrogation**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2024-146 du 22 mars 2024 portant sur le même objet.

**Article 5 : Publicité**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, au 27 rue Marcoz à Chambéry ainsi que sur le site intranet de l'université.

**Article 6 : Exécution**

Le directeur général des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry,

**Modalités de recours contre le présent arrêté :** Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.